



Sous la cendre chaude de ce qu'il convient d'appeler désormais l'affaire Cyrus Ngo'o, couve le feu d'une véritable bataille de tranchées entre 2 puissants barons du régime de Paul Biya. L'un est ministre d'Etat, ministre de la Justice, après avoir été ministre de la Défense et secrétaire général à la présidence de la République. Il est au cœur du réacteur de la lourde et impitoyable machine judiciaire qu'il peut à suffisance mettre en branle pour régler ses comptes politiques ou broyer ses adversaires.

Laurent Easo a suffisamment de pouvoir aujourd'hui pour permettre aux magistrats de transgresser les habitudes établies en traitant d'incompétent un Dg de société publique, présenté comme le bras séculier d'un autre puissant baron du régime et de le faire convoquer quelques jours après comme suspect dans une affaire de détournement de fonds publics au Tribunal criminel spécial (Tcs). L'autre est également ministre d'Etat, mais secrétaire général à la présidence de la République, réputé proche de la Première dame. En poste depuis 2011, Ferdinand Ngoh Ngoh bénéficie de larges délégations de pouvoir, qui lui valent à Yaoundé le surnom de « président bis ». Ces 2 puissants barons ont décidemment opté de se rendre coup pour coup depuis quelques semaines. La preuve ? Le 5 août 2021, Tpi de Douala Bonandjo. Alors que toute l'arène politique a le regard tourné vers le Tcs, où on attend avec une sorte d'impatience, les conclusions de l'enquête du Covidgate ayant mis en branle depuis quelques semaines la moitié du gouvernement, c'est pratiquement un coup de chien en pleine saison sèche qui s'est levé sur le ciel du Port autonome de Douala après la condamnation de Cyrus

Ngo'o à 6 mois d'emprisonnement avec sursis pendant 5 ans.

Une décision assortie des peines d'amendes et des dépens au profit du ministère public. De nombreux observateurs sceptiques et ébaubis en étaient encore à croire à une tempête dans un verre d'eau, quand cette fois, c'est la convocation de Cyrus Ngo'o comme suspect dans une affaire de détournement de fonds publics au Tribunal criminel spécial qui vient à convaincre définitivement que cet acharnement judiciaire ne saurait être justifié que par les seules hypothétiques mains manœuvrières et vindicatives de Bolloré. Car, cette audition du Dg du Pad pour un marché spécial dont le contrat a été signé par le secrétaire général de la présidence de la République ouvre, entre autres, la voie à une autre opération autrement plus délicate et complexe. Et pour tout dire, inévitable. En l'occurrence, la convocation au Tcs du ministre d'Etat secrétaire général de la présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh. Vaste agenda aux yeux de ceux des observateurs qui suivent attentivement ce qui se passe ainsi au Port de Douala depuis quelques temps. Du coup, ils y voient ressurgir de vieux fantômes d'un marigot politique camerounais davantage pollué par le jeu de massacres des clans rivaux qui gravitent autour du pouvoir d'Etoudi...

ROUMI INCONVENANT

La réalité est autrement plus édifiante et implacable quand, dans la foulée, on apprend qu'en guise réponse, Ferdinand Ngoh Ngoh, pressentant ce mauvais vent se lever dès le mois de juillet 2021, et dopé par une inextinguible soif de revanche, avait déjà lui aussi décidé de rendre coup pour coup en s'attaquant à Lazare Atou, présenté comme un proche de Laurent Esso. Car après une plainte de dénonciation contre Cyrus Ngo'o que dépose, quelques mois auparavant au Tcs, ce « watch dog » qui se revendique depuis des années dans la liquidation de l'ex-Oncpb, de l'ex-Onpc et de l'ex-Regifercam, comme le chien de garde du patrimoine de l'Etat, dans le camp de Ngoh Ngoh, on a beau forcé le sourire et feindre l'indifférence, on accuse le coup. Et cela se ressent automatiquement dans les correspondances que le ministre d'Etat Sg/Pr adresse le même jour au ministre des Finances, au ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières, et au secrétaire général des services du Premier ministre.

Sur le mode de la confidence, nos sources précisent à cet effet qu'il demande carrément au ministre des Finances, Louis Paul Motaze, d'annuler le mandat qui confère le droit à Lazare Atou de liquider l'ex-Onpc, l'exOncpb et l'ex-Régifercam.

A Henri Eyebe Ayissi, il instruit de récupérer tout le patrimoine foncier de l'exRégifercam et de l'exOncpb, et de remettre celui de l'ex-Onpc au Port autonome de Douala (Pad). Il ne peut en être autrement. Simplement, parce que le Pad convoite les 12 ha de ce patrimoine foncier situé Bepanda que veut céder à la Communauté urbaine de Douala Lazare Atou sur hautes instructions présidentielles. Il faut rappeler, pour la petite histoire, que ce terrain, avant que la transaction ne soit annulée par le chef de l'Etat, avait déjà été bradé aux particuliers à un montant global qui n'excédait pas à l'époque 10 millions de Fcfa, par Jacqueline Koung à Bessiké...

A rebours de cette version pleine d'anecdotes hallucinatoires qui prétend que Lazare Atou veut aujourd'hui le vendre à la Communauté urbaine de Douala au prix de deux milliards de Fcfa, l'on s'étonne de l'aphonie complice et complaisante des responsables du Pad face à cette

braderie dont l'enquête demeure pendante au Tcs, malgré le décès de l'ancien Mindcaf. Last but not least, Ferdinand Ngoh Ngoh demande à Séraphin Magloire Fouda de recruter un cabinet pour auditer le cabinet Atou. Pour lui, dans le vade-mecum de la rupture, il n'existe pas d'autres moyens pour mieux mordiller les jarrets d'un roumi inconvenant sans casser de vaisselles.

Ce courroux du Sg/Pr démontre bel et bien qu'il est déjà au courant de la dénonciation en cours d'élaboration au sein du cabinet Atou. En réaction à ces trois correspondances de Ferdinand Ngoh Ngoh, le cabinet Atou lui adresse aussitôt un recours gracieux. Une source au cœur du dispositif au Tcs confie qu'à l'occasion, l'aplomb de Lazare Atou aurait pu même être légendaire quand ce dernier démontre à Ngoh Ngoh que ces instructions données aux membres du gouvernement sont nulles et non avenues en raison de la multitude des lois et règlements que lesdites instructions violent. Extrait. « (...) *Au regard de ces violations de la loi, permettez-nous de rappeler les termes de l'instruction générale N°002 du 4 juin 1998 relative à l'organisation du travail gouvernemental ci-annexé dans laquelle S.E. Monsieur le président de la république dit « au préalable, je voudrais rappeler les principes constitutionnels sur lesquels se fondent l'action et le fonctionnement des*

pouvoirs publics ; car le Cameroun est un Etat de droit. L'activité des pouvoirs publics doit demeurer conforme au cadre législatif fixé par notre loi fondamentale ». En d'autres termes, le chef de l'Etat voudrait dire, au travers de son instruction générale ci-dessus que des instructions données, même en son nom au mépris et en marge des lois et règlements de la Nation, sont nulles et non avenues, et engage la responsabilité de leurs auteurs et de ce qui se prétent à leurs exécutions (...) ». Ce qui, assurément, explique le silence jusqu'à nos jours des trois membres du gouvernement au risque d'exposer leurs responsabilités personnelles et individuelles dans une affaire qu'ils ne connaissent ni d'Adam ni d'Eve. D'où aussi la cabale orchestrée depuis quelques temps par le clan Ngoh Ngoh contre Louis Paul Motaze et Séraphin Magloire Fouda.

La Nouvelle